



Communiqué de presse n°1

26 mai 2010

Michel Gaillard, président de la Commission particulière du débat public (CPDP) :
□ PRES DE 17 MILLIONS DE PERSONNES SONT DIRECTEMENT CONCERNEES PAR LE DEBAT PUBLIC : la commission particulière veut les informer et les inviter à participer.

*Pour préparer le débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon, qui concerne directement **près de 17 millions de personnes**, la Commission particulière du débat public va, entre juin et septembre 2011, à la rencontre de tous ceux qui sont concernés par le projet. Elle souhaite, en particulier, informer les médias, relais naturel vers le public.*

● La **Commission nationale du débat public (CNDP)**, autorité administrative indépendante, a été saisie, le 17 janvier 2011, par Réseau Ferré de France (RFF) d'un **projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (POCL)**.

Elle a décidé, le 2 mars 2011, d'organiser un **débat public** et a demandé à Michel Gaillard, de présider une **commission particulière** (CPDP) chargée de préparer et d'animer ce débat.

Le débat public devrait avoir lieu entre octobre 2011 et la fin janvier 2012 ; son calendrier sera définitivement fixé après sa validation par la CNDP.

■ Pourquoi ce débat public ?

● La CNDP a décidé d'organiser un débat public en « *considérant que le projet, inscrit à l'article 12 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, au titre du programme supplémentaire de lignes nouvelles, présente :*

- un caractère **d'intérêt national** et contribue à un **aménagement équilibré** du territoire,
- des **enjeux socio-économiques importants**, tant pour le développement des agglomérations du territoire du Grand Centre que pour le renforcement de la compétitivité des métropoles de Paris et de Lyon et de l'accessibilité à leurs plates-formes aéroportuaires,
- des **impacts significatifs sur l'environnement**, s'agissant des espaces protégés traversés et des nuisances sonores ».

.. / ..

1



▪ La commission particulière (CPDP) du débat public

• Sur la proposition de **Michel Gaillard**, la CNDP a nommé **les autres membres de la Commission particulière** chargée de la préparation et de l'animation du débat (*voir en page 4*) :

- **Arlette Dubois-Besnard,**
- **Olivier Klein,**
- **Claude Leroi,**
- **Liliane Pautrot,**
- **Marie-Françoise Sévrain,**
- **Bruno de Trémiolles.**

La Commission particulière est assistée, pour la préparation et l'organisation du débat, par un secrétariat général dirigé par **Frédéric Aucher**, secrétaire général.

▪ Qui est concerné ?

• Le débat public devrait se dérouler entre **le début d'octobre 2011 et la fin de janvier 2012.**

Le projet présenté par Réseau Ferré de France (RFF) concerne directement **14 départements dans 5 régions** :

- **Ile-de-France** : Paris, Seine-et-Marne, Essonne, Val-de-Marne
- **Centre** : Cher, Indre, Loir-et-Cher, Loiret
- **Bourgogne** : Nièvre, Saône-et-Loire
- **Auvergne** : Allier, Puy-de-Dôme
- **Rhône-Alpes** : Loire, Rhône

▪ La commission particulière du débat public va animer environ 25 réunions publiques dans 5 régions

• La commission particulière du débat public, chargée de préparer et d'animer ce débat, mettra en œuvre **tous les moyens nécessaires** pour que **chacun puisse être informé et participer au débat** : diffusion du dossier du maître d'ouvrage (Réseau Ferré de France) et des études, publication de documents d'informations sur le débat, information des médias, affiches et expositions, annonces des réunions publiques dans la presse, distribution de tracts, possibilité pour le public de faire des observations, de poser des questions et recevoir des réponses, publication par la Commission de « cahiers d'acteurs », etc.

Un site Web du débat, où sera mis en ligne l'ensemble des informations et documents concernant le débat public puis tous ses événements, les informations, questions et réponses, prises de positions, sera ouvert dès la mi-septembre.

• La Commission organisera **environ 25 réunions publiques, ouvertes à tous**, où chacun pourra s'exprimer, sur un pied d'égalité, dans les principales agglomérations concernées par le projet (et en particulier **dans le sud parisien, à Orléans, Bourges, Nevers, Moulins, Vichy, Clermont-Ferrand, Roanne, Macon et Lyon**).

Les dates et lieux définitifs de ces réunions seront rendus publics après la validation du calendrier du débat par la Commission nationale du débat public. □



Qu'est-ce que le débat public ?

- La loi « Barnier » du 2 février 1995 prévoit l'organisation de débats publics « *sur les objectifs et les caractéristiques principales* » de grandes opérations d'aménagement « *pendant la phase de leur élaboration* ». Elle crée à cet effet une Commission nationale du débat public (CNDP).

La loi du 27 février 2002 puis la loi du 12 juillet 2010 et leurs décrets d'application, intégrés dans le code de l'environnement, poursuivent et renforcent ce dispositif : la CNDP devient une autorité administrative indépendante ; son pouvoir de contrôle de l'information du public court jusqu'à la réalisation des projets.

- Pour chaque projet qui lui est soumis, la CNDP « *apprécie* », « *si un débat public doit être organisé en fonction de l'intérêt national du projet, de son incidence territoriale, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent et de ses impacts sur l'environnement ou l'aménagement du territoire* ». Elle « *définit les modalités d'organisation du débat et veille à son bon déroulement* ». Elle peut constituer une commission particulière (CPDP) dont elle nomme le président et les membres, pour animer le débat.

- **Un dossier** de présentation du projet est réalisé par le maître d'ouvrage à **l'intention du grand public**. Il doit permettre de comprendre les enjeux du projet. C'est la CPDP qui le **diffuse** avec **ses déclinaisons** (dossier résumé, dossier des études, fiches, panneaux d'exposition, etc.). Elle **met tous ces documents en ligne** sur son site Internet.

- Le code de l'environnement laisse une large place aux décisions de la CPDP pour définir les modalités de débat, dans la phase d'information et de participation du public. **L'objectif du législateur est de permettre l'expression la plus large possible de toutes les parties concernées pendant la phase d'élaboration du projet**, avant que les principales caractéristiques soient fixées, « *en tout état de cause, avant l'arrêté prescrivant l'enquête publique* », c'est-à-dire à un moment où il est encore possible de modifier voire d'abandonner le projet.

- La commission particulière veille à ouvrir le débat public au plus grand nombre grâce à une **information accessible, transparente et sincère**, en donnant la possibilité à **chacun** de **s'informer et d'exprimer** ses préoccupations et avis par oral ou par écrit.

- Dans un délai de deux mois à compter de la date de clôture du débat, la CPDP établit un **compte-rendu** du débat et le président de la CNDP en dresse **le bilan**. Dans un délai de trois mois à compter de la clôture du débat, **le maître d'ouvrage** décide, par un acte qui est rendu public, du principe et des conditions de la poursuite du projet en tenant compte des enseignements du débat. □

Pour en savoir plus : www.debatpublic.fr



La Commission particulière du débat public (CPDP) sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (POCL).

Le 2 mars 2011, la Commission nationale du débat public (CNDP) a nommé **Michel Gaillard**, président de la Commission particulière du débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon, chargée de préparer et d'animer le débat public. Sur sa proposition, elle a nommé les six autres membres de la CPDP.

- **Michel Gaillard.** Ingénieur de formation et ancien cadre dirigeant du groupe EDF, il a été successivement membre de la Commission particulière du débat public sur le projet de dénivellation et de mise en souterrain de la RN13 à Neuilly-sur-Seine, garant de la concertation sur le prolongement du tramway T1, garant de la concertation sur le prolongement de la ligne 14 du métro à Paris et président de la Commission particulière du débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest.

- **Arlette Dubois-Besnard.** Docteur en Mathématiques Statistiques et titulaire d'une licence en Économie, ses travaux de recherche ont porté sur le transport aérien. Elle a rejoint la Sofres en 1985, puis, dès 1993, elle a intégré, successivement, la direction de la stratégie de La Poste, l'Autorité de Régulation des Télécoms et la SNCF. Depuis 2006, lui sont confiées des missions de stratégie corporate et de communication

- **Olivier Klein.** Chercheur au Laboratoire d'économie des transports (LET) et enseignant à l'Université de Lyon, Olivier Klein intervient régulièrement sur des thématiques liées au transport, tant auprès d'organismes officiels que d'associations, et a déjà été membre de trois CPDP sur des projets de lignes à grande vitesse (LGV PACA, liaison ferroviaire Bordeaux-Espagne, Interconnexion Sud des LGV).

- **Claude Leroi.** Ancien membre de la CNDP et membre de deux Commissions particulières du débat public, il a fait toute sa carrière dans les domaines de la mobilité, du transport et de la logistique. Il a exercé de nombreuses responsabilités dans les organisations professionnelles du secteur. Elu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris en 1994, il a présidé la CCIP des Hauts-de-Seine de 2004 à 2010. Il a été, jusqu'à 2011, président de la Commission Transports du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) d'Ile-de-France.

- **Liliane Pautrot.** Ingénieur de formation, elle a occupé différents postes au sein d'EDF puis de GDF Suez dans les domaines du développement et de l'exploitation des réseaux de distribution, des ressources humaines et de la logistique. Elle est actuellement secrétaire générale de la Fédération des Cadres Supérieurs de l'Electricité et du Gaz.

- **Marie-Françoise Sévrain,** Consultante en environnement, de formation biologiste avec une spécialisation en génie et gestion de l'environnement, elle a été membre de trois CPDP (liaison autoroutière Amiens-Lille-Belgique, dénivellation et mise en souterrain de la RN13 à Neuilly-sur-Seine, prolongement du RER E à l'ouest). Elle est actuellement vice-présidente de la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs (CNCE) et présidente de la Compagnie régionale d'Ile-de-France.

- **Bruno de Trémolles.** Ingénieur de formation et ancien cadre dirigeant du groupe Pechiney, il est président d'une association de sauvegarde du patrimoine. Il a été membre de la CPDP sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest.

Le secrétariat général de la CPDP

Sous l'autorité du président de la CPDP, il est chargé d'assister la Commission particulière pour la préparation et l'organisation du débat public. Il comprend :

- **Frédéric Aucher**, secrétaire général,
- **Emma Bothorel**, secrétaire générale adjointe,
- **Jennifer Cibot**, chargée de mission,
- **Katia Tan-Capion**, assistante. □